

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - REUNION DU 06 AVRIL 2017

ORDRE DU JOUR

18 HEURES 30 – SALLE DES REUNIONS – CITE DU VEGETAL

1. Examen et vote des comptes administratifs 2016 et des comptes de gestions pour l'exercice 2016
2. Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2016
3. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2017
4. Vote des taux de la fiscalité pour 2017
5. Examen et vote des budgets primitifs 2017

6. Compétence Enfance et Jeunesse : Versement de subventions de fonctionnement aux associations assurant la gestion des structures d'accueil du territoire – Approbation
7. Compétence Actions solidarité – Aide alimentaire : Versement d'une subvention de fonctionnement – Approbation
8. Versement d'une subvention à la Ligue contre le cancer
9. Compétence rivières – Structures gestionnaires de bassins versants : Appels de cotisation 2017
10. Mission Locale Drôme Provençale – Appel à cotisation 2017
11. Mission Locale Haut Vaucluse – Appel à cotisation 2017
12. Plate-forme Initiative Seuil de Provence – Appel à cotisation 2017
13. Attribution de subventions dans le cadre du contrat de ville : Mission Locale du Haut Vaucluse, Initiative Seuil de Provence

14. Aménagement du bâtiment dit « de Tiro Clas » pour l'accueil d'entreprises – Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017
15. Elaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour le siège administratif de la Communauté de Communes – Validation
16. Aménagement numérique du territoire – labélisation zone du Clavon, Commune de Valaurie Raccordement fibre optique - Validation
17. Compétence facultative *Electrification Rurale – Eclairage Public* – Proposition de restitution de la compétence aux Communes
18. Syndicat RIVAVI – Mise à disposition de personnel – Avenant à la convention
19. Réalisation d'une étude d'accompagnement à prise de compétence eau et assainissement en 2020 - Lancement d'une consultation – Constitution d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau
20. Pays Une Autre Provence – Désignation des postes de titulaires et de suppléants : 8/8 en Assemblée Générale et 2/2 en Comité de Programmation Leader.

21. *Information du conseil sur les décisions prises par le Président sur délégation du conseil*

22. Questions diverses

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Excusés :	9
Absents :	2
Procurations : ...	6
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2017-15 : Budget Général - Compte Administratif 2016 - Approbation

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance. Dans ce cas, le Président de la CCEPPG peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice dont la période complémentaire est achevée le 31 janvier, et par le vote du compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes.

L'exécution budgétaire 2016 du Budget Général se résume ainsi :

Section de Fonctionnement - Recettes : 11.578.094,58 €
Dépenses : 11.350.323,88 €
Résultat de l'exercice 2016 : 227.770,70 €

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le 27 AVR. 2017

ID : 084-200040681-20170406-2017_15-DE

Résultat 2015- Report N-1 : 829.268,87 €
Soit un excédent de fonctionnement de 1.057.039,57 € (1)

<u>Section d'Investissement</u> -	Recettes	1.315.526,00 €
	Dépenses	1.321.983,21 €
	Résultat de l'exercice 2016 :	- 6.457,21 €

Résultat 2015- Report N-1 : 229.720,00 €
Soit un excédent d'investissement de 223.262,79 € (2)

Résultat de clôture de l'exercice 2016 (1+2) : 1.280.302,36 €

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 17 Mars 2017,

Considérant que les ordonnateurs ont normalement administré pendant le cours de l'année 2016, les finances de la Communauté de Communes en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2016 du Budget Général, établi par le Receveur Municipal, comptable de la Communauté de Communes,

Considérant que le Compte Administratif du Budget Général de l'exercice budgétaire 2016, qui retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2016, est conforme au Compte de Gestion,

Sous la présidence de Monsieur Jacques GIGONDAN,
Monsieur Patrick ADRIEN étant sorti au moment du vote
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par vingt-quatre (24) voix pour et seize (16) abstentions,

DÉSIGNE pour l'examen de cette délibération, Monsieur Jacques GIGONDAN comme Président de la séance ;

DIT avoir pris connaissance des dépenses et recettes de l'année 2016 du Budget Général ;

PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2016 du Budget Général soumis à son examen,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et donc le Compte Administratif 2016 du Budget Général se soldant par un résultat de clôture pour l'exercice de 1.280.302,36 € ;

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

MANDATE le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Patrick ADRIEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAYS DE BRIGNAN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2017-16 : Budget Annexe du Service Assainissement Non Collectif - Compte Administratif 2016 - Approbation

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance. Dans ce cas, le Président de la CCEPPG peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice dont la période complémentaire est achevée le 31 janvier, et par le vote du compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes.

L'exécution budgétaire 2016 du budget annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif se résume ainsi :

Section de Fonctionnement - Recettes : 36.695,00 €
Dépenses : 50.963,34 €
Résultat de l'exercice 2016 : -14.268,34 €

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le **27 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_16-DE

Résultat 2015- Report N-1 : -13.787,65 €
Soit un déficit de fonctionnement de 28.055,99 € (1)

Section d'Investissement - Recettes : 22,00 €
Dépenses : 0,00 €
Résultat de l'exercice 2016 : 22,00 €

Résultat 2015- Report N-1 : 10.924,36 €
Soit un excédent d'investissement de 10.946,36 € (2)

Résultat de clôture de l'exercice 2016 (1+2) : - 17.109,63 €

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 17 Mars 2017,

Considérant que les ordonnateurs ont normalement administré pendant le cours de l'année 2016, les finances de la Communauté de Communes en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2016 du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif, établi par le Receveur Municipal, comptable de la Communauté de Communes,

Considérant que le Compte Administratif du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif de l'exercice budgétaire 2016, qui retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2016, est conforme au Compte de Gestion,

Sous la présidence de Monsieur Jacques GIGONDAN,
Monsieur Patrick ADRIEN étant sorti au moment du vote
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par vingt-quatre (24) voix pour et seize (16) abstentions,

DÉSIGNE pour l'examen de cette délibération, Monsieur Jacques GIGONDAN comme Président de la séance ;

DIT avoir pris connaissance des dépenses et recettes de l'année 2016 du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif ;

PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif soumis à son examen,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et donc le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif se soldant par un résultat de clôture pour l'exercice de - 17.109,63 € ;

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

MANDATE le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Excusés :	9
Absents :	2
Procurations : ...	6
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
 M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
 M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
 J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
 A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
 Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
 Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
 Mme S. KIENZLI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
 Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
 Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
 M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

**Délibération n° 2017-17 : Budget Annexe du Service Gestion des Déchets-REOM
 - Compte Administratif 2016 - Approbation**

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président de séance. Dans ce cas, le Président de la CCEPPG peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le Compte Administratif, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice dont la période complémentaire est achevée le 31 janvier, et par le vote du compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes.

L'exécution budgétaire 2016 du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM se résume ainsi :

Section de Fonctionnement - Recettes : 908.880,86 €
 Dépenses : 873.889,80 €
 Résultat de l'exercice 2016 : 34.991,06 €

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le **27 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_17-DE

Résultat 2015- Report N-1 : **19.675,30 €**
Soit un excédent de fonctionnement de **54.666,36 € (1)**

Section d'Investissement - Recettes : **45.475,36 €**
Dépenses : **32.728,17 €**
Résultat de l'exercice 2016 : **12.747,19 €**

Résultat 2015- Report N-1 : **- 8.372,81 €**
Soit un excédent d'investissement de **4.374,38 € (2)**

Résultat de clôture de l'exercice 2016 (1+2) : 59.040,74 €

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 17 Mars 2017,

Considérant que les ordonnateurs ont normalement administré pendant le cours de l'année 2016, les finances de la Communauté de Communes en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2016 du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM, établi par le Receveur Municipal, comptable de la Communauté de Communes,

Considérant que le Compte Administratif du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM de l'exercice budgétaire 2016, qui retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2016, est conforme au Compte de Gestion,

Sous la présidence de Monsieur Jacques GIGONDAN,
Monsieur Patrick ADRIEN étant sorti au moment du vote
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par vingt-quatre (24) voix pour et seize (16) abstentions,

DÉSIGNE pour l'examen de cette délibération, Monsieur Jacques GIGONDAN comme Président de la séance ;

DIT avoir pris connaissance des dépenses et recettes de l'année 2016 du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM ;

PREND ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM soumis à son examen,

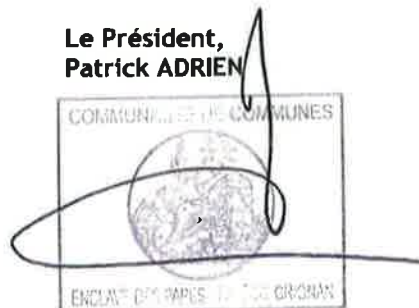
APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et donc le Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM se soldant par un résultat de clôture pour l'exercice de **59.040,74 €** ;

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2016 définitivement closes et les crédits annulés.

MANDATE le Président aux fins d'accomplir toutes démarches et prendre toutes mesures aux fins d'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENZTI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2017-18 : Budget Général - Compte de Gestion 2016 du receveur de l'établissement - Approbation

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion établi par le Trésorier est soumis au vote de l'assemblée.

Vu l'article L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion du Budget Général de l'exercice budgétaire 2016, établi par le Trésorier, comptable de la Communauté, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2016,

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 17 Mars 2017,

Considérant que la parfaite concordance entre les résultats du Compte de Gestion et ceux du Compte Administratif n'appelle aucune observation,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le **27 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_18-DE

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion du Budget Général,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour et seize (16) abstentions,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Général dressé, pour l'exercice 2016, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Excusés :	9
Absents :	2
Procurations : ...	6
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2017-19 : Budget Annexe Service de l'Assainissement Non Collectif - Compte de Gestion 2016 du receveur de l'établissement - Approbation

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion établi par le Trésorier est soumis au vote de l'assemblée.

Vu l'article L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif de l'exercice budgétaire 2016, établi par le Trésorier, comptable de la Communauté, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2016,

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 17 Mars 2017,

Considérant que la parfaite concordance entre les résultats du Compte de Gestion et ceux du Compte Administratif n'appelle aucune observation,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le 27 AVR. 2017

ID : 084-200040681-20170406-2017_19-DE

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour et seize (16) abstentions,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Annexe du Service de l'Assainissement Non Collectif dressé, pour l'exercice 2016, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPÈS - PAYS DE GRIGNAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme M.J. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2017-20 : Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM - Compte de Gestion 2016 du receveur de l'établissement - Approbation

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion établi par le Trésorier est soumis au vote de l'assemblée.

Vu l'article L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM de l'exercice budgétaire 2016, établi par le Trésorier, comptable de la Communauté, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2016,

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 17 Mars 2017,

Considérant que la parfaite concordance entre les résultats du Compte de Gestion et ceux du Compte Administratif n'appelle aucune observation,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le **27 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_20-DE

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le Compte de Gestion du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour et seize (16) abstentions,

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets-REOM dressé, pour l'exercice 2016, par Madame Anne-Marie GUILLAUME-CORBIN, Receveur de Valréas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Excusés :	9
Absents :	2
Procurations : ...	6
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2017-21 : Budget Général - Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2016

Il convient, en application des dispositions de l'instruction comptable du 9 novembre 1998, de procéder à l'affectation des résultats de 2016, issus du Compte Administratif 2016 pour le Budget Général détaillés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
EXERCICE 2016	Fonctionnement	11 350 323.88	11 578 094.58	227 770.70
	Investissement	1 321 983.21	1 315 526.00	-6 457.21
REPORTS A NOUVEAU	Fonctionnement		829 268.87	1 057 039.57
	Investissement		229 720.00	223 262.79
RESTE A REALISER	Investissement	692 832.00	308 780.38	-384 051.62
Besoin de couverture en investissement				-160 788.83

Les résultats de clôture l'exercice 2016 du Budget Général de la Communauté de Communes par section sont les suivants (montant en euros) :

- Section de Fonctionnement : excédent de 1.057.039,57 €
- Section d'Investissement: excédent de 223.262,79 €

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le **27 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_21-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu l'exposé qui précède,
Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 17 Mars 2017,

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour et seize (16) abstentions,**

ADOpte l'affectation du résultat constaté au Compte Administratif 2016 du Budget Général de la manière suivante :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	227 770.70
Part affectée à l'investissement Exercice 2016 (C)	180 000.00
Résultats de clôture 2015 (B)	1 009 268.87
Résultat à affecter (D = A+B-C)	1 057 039.57
Investissement	
Solde d'exécution d'investissement	
Solde d'exécution négatif de 2016	-6 457.21
Solde d'exécution positif reporté de 2015	229 720.00
capacité de financement (E)	223 262.79
Solde des restes à réaliser en investissement (F)	-384 051.62
Besoin de financement (G = E+F)	-160 788.83
AFFECTATION du résultat (D)	
Report en fonctionnement (R002)	846 250.57
Virement à la section d'investissement (R1068)	160 789.00
Affectation complémentaire en réserve (R1068)	50 000.00

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Excusés :	9
Absents :	2
Procurations : ...	6
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
 M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
 M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
 J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
 A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
 Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
 Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
 Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
 Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
 Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
 M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2017-22 : Budget Annexe du Service Assainissement Non Collectif - Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2016

Il convient, en application des dispositions de l'instruction comptable, de procéder à l'affectation des résultats de 2016, issus du Compte Administratif 2016 pour le Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif détaillés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
EXERCICE 2016	Fonctionnement	50 963,34	36 695,00	-14 268,34
	Investissement	0,00	22,00	22,00
REPORTS A NOUVEAU	Fonctionnement	13 787,65		-28 055,99
	Investissement		10 924,36	10 946,36
RESTE A REALISER	Investissement	0,00	0,00	0,00
Besoin de couverture en investissement				0,00

Les résultats de clôture l'exercice 2016 du Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes par section sont les suivants (montant en euros) :

- Section de Fonctionnement : déficit de 28.055,99 €

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le **27 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_22-DE

- Section d'Investissement : excédent de 10.946,36 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu l'exposé qui précède,
Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 17 Mars 2017,

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour et seize (16) abstentions,**

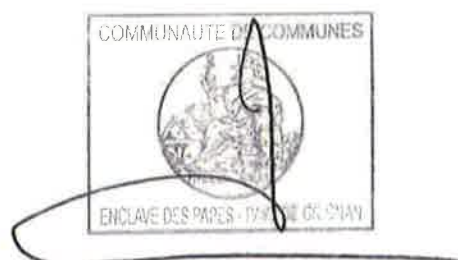
ADOpte l'affectation du résultat constaté au Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif de la manière suivante :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	-14 268.34
Part affectée à l'investissement Exercice 2016 (C)	0.00
Résultats de clôture 2015 (B)	-13 787.65
Résultat à affecter (D = A+B-C)	-28 055.99
Investissement	
Solde d'exécution d'investissement	
Solde d'exécution de 2016	22.00
Solde d'exécution reporté de 2015	10 924.36
capacité de financement (E)	10 946.36
Solde des restes à réaliser en investissement (F)	0.00
Besoin de financement (G = E+F)	0.00
AFFECTATION du résultat (D)	
Report en fonctionnement (D002)	-28 055.99
Virement à la section d'investissement (R1068)	0.00

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice : 46
Présents :..... 35
Excusés :..... 9
Absents : 2
Procurations :... 6
Suppléants : 0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2017-23 : Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets REOM - Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2016

Il convient, en application des dispositions de l'instruction comptable, de procéder à l'affectation des résultats de 2016, issus du Compte Administratif 2016 pour le Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets REOM détaillés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
EXERCICE 2016	Fonctionnement	873 889,80	908 880,86	34 991,06
	Investissement	32 728,17	45 475,36	12 747,19
REPORTS A NOUVEAU	Fonctionnement		19 675,30	54 666,36
	Investissement	8 372,81		4 374,38
RESTE A REALISER	Investissement	0,00	0,00	0,00
Besoin de couverture en investissement				0,00

Les résultats de l'exercice 2016 du Budget Annexe du Service Gestion des Déchets REOM de la Communauté de Communes par section sont les suivants (montant en euros) :

- Section de Fonctionnement : excédent de 54.666,36 €
- Section d'Investissement: excédent de 4.374,38 €

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le **27 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_23-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Vu l'exposé qui précède,
Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 17 Mars 2017,

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour et seize (16) abstentions,**

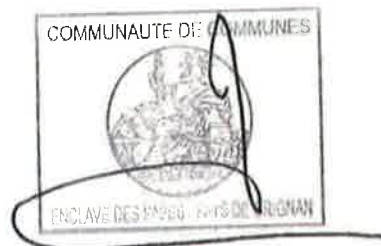
ADOpte l'affectation du résultat constaté au Compte Administratif 2016 du Budget Annexe du Service Gestion des Déchets REOM de la manière suivante :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2016 (A)	34 991.06
Part affectée à l'investissement Exercice 2016 (C)	8 372.81
Résultats de clôture 2015 (B)	28 048.11
Résultat à affecter (D = A+B-C)	54 666.36
Investissement	
Solde d'exécution d'investissement	
Solde d'exécution de 2016	12 747.19
Solde d'exécution reporté de 2015	-8 372.81
capacité de financement (E)	4 374.38
Solde des restes à réaliser en investissement (F)	0.00
Besoin de financement (G = E+F)	0.00
AFFECTATION du résultat (D)	
Report en fonctionnement (R002)	54 666.36
Virement à la section d'investissement (R1068)	0.00

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENZLI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2017-24 : Fixation du taux de la Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2017 sur le territoire de l'Enclave des Papes

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que depuis 2005, les Collectivités compétentes votent un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et non plus un produit.

Dans cette optique, les Services Fiscaux de Vaucluse ont adressé à la Communauté des Communes un Etat Modèle 1259 TEOM-I concernant les Communes de l'Enclave des Papes (Grillon, Richerenches, Valréas, Visan) qu'il convient de compléter.

Les bases 2017 pour le territoire de l'Enclave des Papes ont été notifiées à hauteur de 14.916.804.

Il est proposé de maintenir le taux à 13 % pour 2017 générant un produit de 1.939.184 €.

Enfin, il est rappelé que, dans l'attente de la mise en œuvre de l'harmonisation, à l'échelle du territoire de la CCEPPG, du financement de cette compétence, la

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le **27 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_24-DE

commune de Grignan a été amenée à voter le taux applicable à ses bases pour 2017.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par vingt-huit (28) voix pour et treize (13) abstentions,**

FIXE pour l'année 2017 le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13 % correspondant à un produit attendu de 1.939.184 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JM. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2017-25 : Vote des taux de la fiscalité pour 2017

Monsieur le Président expose que l'établissement doit fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale et donc est amené à voter les taux applicables aux bases 2017. Dans cette optique, la D.G.F.I.P. a adressé l'état 1259 FPU qu'il convient de compléter avec les taux arrêtés par le conseil communautaire.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par trente-deux (32) voix pour et neuf (9) abstentions,

FIXE pour l'année 2017 les taux d'imposition applicables sur l'ensemble du territoire suivants :

▪	Taxe d'habitation	8,47 %
▪	Taxe Foncier bâti	0,464 %
▪	Taxe Foncier non bâti	3,46 %
▪	Cotisation Foncière des Entreprises	29,51 %

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n° 2017-26 : Budget Général - Budget Primitif 2017 - Approbation

Vu la délibération n° 2017-14 du 09 Mars 2017 prenant acte du Débat sur les Orientations Budgétaires du Budget Primitif 2017,

Vu l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2016 du Budget Général et l'affectation du résultat en séance,

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 17 Mars 2017,

Considérant que le budget primitif 2017 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement,

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour et seize (16) voix contre,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le **27 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_26-DE

APPROUVE, le Budget Primitif 2017 de la Communauté de Communes « Enclave des Papes-Pays de Grignan » s'élevant à **13.941.835 €** qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement = 12.256.772,00 €

Dont opérations réelles :

- Recettes : 11.380.913,00 €
- Dépenses : 11.613.209,20 €

Dont opérations d'ordre :

- Recettes : 29.609,00 €
- Dépenses : 643.562,80 €

Section d'Investissement = 1.685.063,00 €

Dont opérations réelles :

- Recettes : 505.457,03 €
- Dépenses : 958.622,00 €

Dont opérations d'ordre :

- Recettes : 647.562,80 €
- Dépenses : 33.609,00 €

Dont Restes à réaliser :

- Recettes : 308.780,38 €
- Dépenses : 692.832,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2017-27 : Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif - Budget Primitif 2017 - Approbation

Vu la délibération n°2017-14 du 09 Mars 2017 prenant acte du Débat sur les Orientations Budgétaires du Budget Primitif 2017,

Vu l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2016 du Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif et l'affectation du résultat en séance,

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 17 Mars 2017,

Considérant que le budget primitif 2017 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement,

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour et seize (16) voix contre,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le **27 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_27-DE

APPROUVE, le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe du Service d'Assainissement Non Collectif s'élevant à **102.389,36 €** qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement = 91.443,00 €

Dont opérations réelles :

- Recettes : 91.443,00 €
- Dépenses : 63.387,01 €

Dont opérations d'ordre :

- Recettes : 0,00 €
- Dépenses : 0,00 €

Section d'Investissement = 10.946,36 €

Dont opérations réelles :

- Recettes : 0,00 €
- Dépenses : 10.946,36 €

Dont opérations d'ordre :

- Recettes : 0,00 €
- Dépenses : 0,00 €

Dont Restes à réaliser :

- Recettes : 0,00 €
- Dépenses : 0,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	2
Procurations :...	6
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2017-28 : Budget Annexe du Service de Gestion des Déchets REOM - Budget Primitif 2017 - Approbation

Vu la délibération n°2017-14 du 09 Mars 2017 prenant acte du Débat sur les Orientations Budgétaires du Budget Primitif 2017,

Vu l'approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2016 du Budget Annexe du Service Gestion des Déchets REOM et l'affectation du résultat en séance,

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 17 Mars 2017,

Considérant que le budget primitif 2017 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement,

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par vingt-cinq (25) voix pour et seize (16) voix contre,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le **27 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_28-DE

APPROUVE, le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe du Service du Service Gestion des Déchets REOM s'élevant à **1.037.596,00 €** qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement = 972.109 €

Dont opérations réelles :

- Recettes : 910.753,64 €
- Dépenses : 916.193,00 €

Dont opérations d'ordre :

- Recettes : 6.689,00 €
- Dépenses : 55.916,00 €

Section d'Investissement = 65.487,00 €

Dont opérations réelles :

- Recettes : 5.196,62 €
- Dépenses : 58.798,00 €

Dont opérations d'ordre :

- Recettes : 55.916,00 €
- Dépenses : 6.689,00 €

Dont Restes à réaliser :

- Recettes : 0,00 €
- Dépenses : 0,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n°2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-29 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à la Crèche les Bout'chous de Grignan - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à la Crèche les Bout'chous de Grignan, pour un montant de 61 500,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échéancier de versement.

Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_29-DE

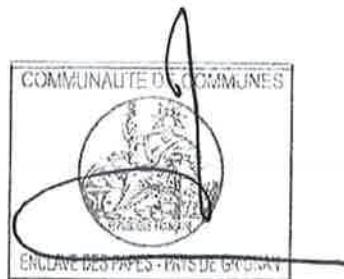
AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 61 500,00 € à la Crèche les Bout'chous de Grignan.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers entre avril et décembre pour le versement de cette subvention, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_30-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n°2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-30 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à la Crèche Lis Amourié de Valréas - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à la Crèche Lis Amourié de Valréas, pour un montant de 106 500,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échéancier de versement.

Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_30-DE

AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 106 500,00 € à la Crèche Lis Amourié de Valréas.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers entre avril et décembre pour le versement de cette subvention, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
 M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
 M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
 J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
 A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
 Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
 Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
 Mme S. KIENZLI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
 Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
 Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n°2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
 Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
 M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-31 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention d'investissement à la Crèche Pomme d'Api de Grillon - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à la Crèche Pomme d'Api de Grillon, pour un montant de 55 000,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échancier de versement.

En complément de cette subvention de fonctionnement, il est également proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le versement d'une subvention spécifique sur projet d'investissement, d'un montant de 2.477 euros, destinée à

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_31-DE

l'acquisition d'un cabanon, d'un lit et d'un réfrigérateur, nécessaires au fonctionnement de la structure.

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000,00 € à la Crèche Pomme d'Api de Grillon.

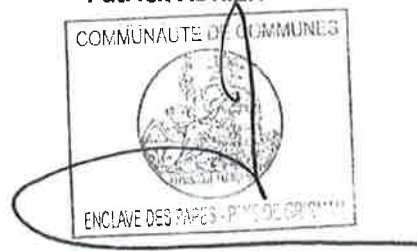
AUTORISE en outre le versement d'une subvention spécifique sur projet d'investissement à la Crèche Pomme d'Api, d'un montant de 2.477 euros. Le versement sera effectué sur présentation d'un justificatif de réalisation du projet financé.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers entre avril et décembre pour le versement de la subvention de fonctionnement, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	34
Excusés :	10
Absents :	2
Procurations : ...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
 M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
 M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
 J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
 A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
 Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
 Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
 Mme S. KIENZLI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
 Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
 Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n° 2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
 Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
 M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-32 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association micro-crèche Aide Aux Familles de Valréas - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à la Micro-crèche association Aide aux Familles de Valréas, pour un montant plafond de 5 000,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échancier de versement.

Le Président entendu,
 Le Conseil, après en avoir délibéré,
 Et ce, à l'unanimité,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_32-DE

AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant plafond de 5 000,00 € à la Micro-crèche association Aide aux Familles de Valréas.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers pour le versement de cette subvention.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	34
Excusés :	10
Absents :	2
Procurations : ...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J. ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n°2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-33 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Foyer Rural d'Education Populaire de Visan - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement au Foyer Rural d'Education Populaire de Visan, au titre de son activité d'accueil de loisirs sans hébergement, pour un montant de 14 900,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échéancier de versement.

Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_33-DE

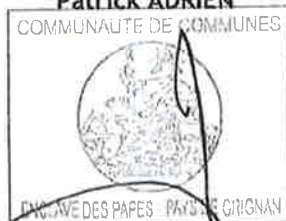
AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 14 900,00 € au Foyer Rural d'Education Populaire de Visan.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers entre juillet et décembre pour le versement de cette subvention, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_34-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	34
Excusés :	10
Absents :	2
Procurations : ...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n° 2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-34 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison des Enfants de Valréas - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à la Maison des Enfants de Valréas, au titre de son activité d'accueil de loisirs sans hébergement, pour un montant de 3 600,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échéancier de versement.

Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_34-DE

AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 600,00 € à la structure Maison des Enfants de Valréas.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers (Août et Novembre) pour le versement de cette subvention, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n° 2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-35 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association Oustau d'Aqui de Richerenches - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Oustau d'Aqui de Richerenches, au titre de son activité d'accueil de loisirs sans hébergement, pour un montant de 6 500,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échéancier de versement.

Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_35-DE

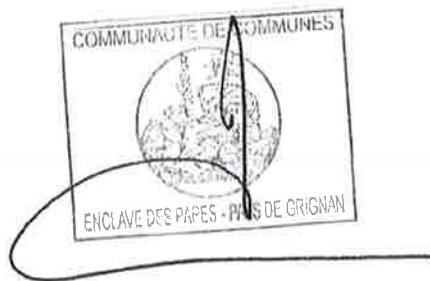
AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 500,00 € à la structure Oustau d'Aqui de Richerenches.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers entre juillet et décembre pour le versement de cette subvention, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n°2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-36 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Accueil de loisirs AGC de Valréas - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Accueil de Loisirs AGC de Valréas, pour un montant de 164 559,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échancier de versement.

Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_36-DE

AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 164 559,00 € à l'Accueil de Loisirs AGC de Valréas.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers entre avril et décembre pour le versement de cette subvention, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENZLI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n°2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-37 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Accueil de loisirs AGC de Grillon - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Accueil de Loisirs AGC de Grillon, pour un montant de 76 717,00 €, étant précisé qu'il convient de mettre en place un échancier de versement.

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_37-DE

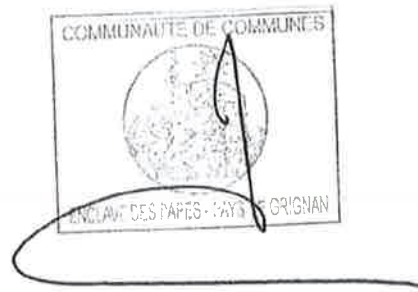
AUTORISE l'attribution d'une subvention d'un montant de 76 717,00 € à l'Accueil de Loisirs AGC de Grillon.

AUTORISE la mise en place d'échéanciers entre avril et décembre pour le versement de cette subvention, étant précisé que le versement correspondant au solde sera ajusté en fonction du bilan financier de la structure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENZLI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n°2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-38 : Compétence Enfance et Jeunesse : Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association MAM Les P'tites Fripouilles - Approbation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et autres associations intervenant dans le domaine de la petite enfance ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2017.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il lui est proposé de se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à la MAM Les P'tites Fripouilles, située à Montségur sur Lauzon, pour un montant de 1.000,00 €, étant précisé que cette participation constitue une aide au démarrage de l'activité.

Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

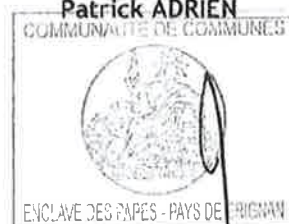
ID : 084-200040681-20170406-2017_38-DE

AUTORISE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage de l'activité d'un montant de 1 000,00 € à la MAM les Petites Fripouilles.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENZLI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n°2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

**Délibération n°2017-39 : Compétence Actions solidarité - Aide alimentaire :
Versement d'une subvention de fonctionnement - Approbation**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, depuis le 11 avril 2016, l'ensemble des bénéficiaires du territoire peut accéder à l'épicerie sociale « Rayon de soleil ».

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le versement d'une subvention de fonctionnement de 8.300 euros au bénéfice de cette structure, l'objectif étant que, au vue des bénéficiaires accueillis, les subventions perçues par cette structure soient équitablement réparties sur le territoire.

Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

AUTORISE, compte tenu des conditions de fonctionnement du service, le versement d'une subvention de 8.300 euros à l'Association « Rayon de Soleil » de Valréas.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_39-DE

DIT que le versement de cette subvention sera échelonné en quatre versements.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. Ayme - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n° 2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-40 : Versement d'une subvention à la Ligue contre le cancer

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'historiquement, il s'agit d'une subvention versée antérieurement par l'ex-CCEP à la Ligue contre le cancer, suite au déploiement de containers verre sur le territoire de l'Enclave des Papes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le renouvellement d'une subvention de 500 euros au bénéfice de la Ligue contre le cancer.

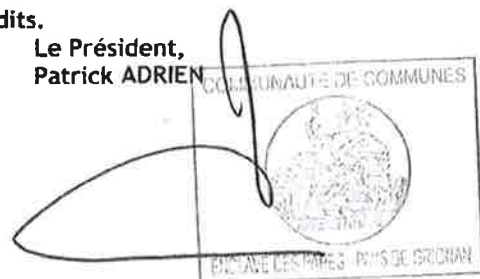
Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention de 500 euros à la Ligue contre le cancer.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n° 2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme M.J. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-41 : Compétence « rivières » - Structures gestionnaires de bassins versants - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez - Appel de cotisation 2017

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la CCEPPG adhère directement au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) pour le territoire de l'Enclave des Papes, l'ex-CCEP étant en effet membre de ce syndicat depuis 1997.

Le comité syndical du SMBVL a procédé à la répartition de ses frais de fonctionnement de l'exercice 2017 : A ce titre, la cotisation 2017 appelée auprès de la CCEPPG s'élève à 222.880 €, correspondant, conformément aux statuts du SMBVL, à 28 % des frais de fonctionnement.

Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_41-DE

AUTORISE le versement de la cotisation 2017 au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez, dont le montant est arrêté à 222.880 euros.

PRECISE que ce versement interviendra dans le cadre d'un échancier à périodicité mensuelle à compter du mois d'avril.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n° 2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-42 : Compétence « rivières » - Structures gestionnaires de bassins versants - Entente intercommunale pour la mise en œuvre de l'entretien de la végétation des berges du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles - Appel de cotisation 2017

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur les cotisations liées à l'exercice de la compétence « aménagement des berges et des cours d'eau », et notamment sur la cotisation versée à l'Entente intercommunale pour la mise en œuvre de l'entretien de la végétation des berges du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles au titre de la représentation-substitution de la Commune de Montségur sur Lauzon.

Monsieur le Président propose donc au Conseil de valider le versement d'une participation de 1.987 euros, conformément au plan de financement prévisionnel approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2016.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_42-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE, conformément au plan de financement prévisionnel approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2016, le versement d'une participation de 1.987 euros auprès de l'Entente intercommunale pour la mise en œuvre de l'entretien de la végétation des berges du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

Le Président,

Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n°2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-43 : Compétence « rivières » - Structures gestionnaires de bassins versants - Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez (SMDABL) - Appel de cotisation 2017

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la CCEPPG adhère au Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez (SMDABL) au titre de la représentation-substitution des Communes de Chamaret, Colonzelle, Grignan, Montbrison sur Lez, Montségur sur Lauzon, Le Pègue, Rousset les Vignes, Saint Pantaléon les Vignes et Taulignan.

A ce titre, la cotisation 2017 appelée auprès de la CCEPPG s'élève à 95.277,13 €.

Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_43-DE

AUTORISE le versement de la cotisation 2017 au Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez, dont le montant est arrêté à 95.277,13 euros.

PRECISE que ce versement interviendra dans le cadre d'un échéancier à périodicité mensuelle.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n° 2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-44 : Compétence « rivières » - Structures gestionnaires de bassins versants - Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin de la Berre - Appel de cotisation 2017

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la CCEPPG adhère au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du Bassin de la Berre au titre de la représentation-substitution des Communes de Chantemerle-les-Grignan, Grignan, Montjoyer, Réauville, Roussas, Salles-sous-Bois, Taulignan et Valaurie.

Monsieur le Président informe le Conseil qu'à ce titre, il lui appartient de se prononcer sur la cotisation appelée par cette structure qui s'élève, pour 2017, à 6.387 €.

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

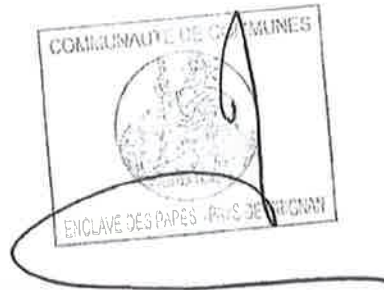
ID : 084-200040681-20170406-2017_44-DE

AUTORISE le versement de la cotisation 2017 au Syndicat intercommunal d'Aménagement pour l'aménagement du bassin de la Berre, dont le montant est arrêté à 6.387 euros.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n°2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-45 : Mission Locale Drôme Provençale - Appel à cotisation 2017

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur le montant de la cotisation 2017 appelée par la Mission Locale Drôme Provençale.

Au titre de l'année 2017, la Mission Locale Drôme Provençale sollicite la CCEPPG pour une aide de 11 098.80 euros, correspondant à une cotisation de 1,20 euros par habitant sur le Pays de Grignan (9 249 habitants).

Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

APPROUVE le versement de la cotisation 2017 à la Mission Locale Drôme Provençale, arrêtée à la somme de 11.098,80 euros correspondant à 1,20€/habitant pour 9.249 habitants sur le Pays de Grignan et la Commune de Grignan.

Certifié exécutoire

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_45-DE

PRECISE que le versement s'effectuera en deux échéances appelées à intervenir en juillet et en octobre 2017.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n° 2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-46 : Mission Locale Haut Vaucluse - Appel à cotisation 2017

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur le montant de la cotisation 2017 appelée par la Mission Locale Haut Vaucluse.

Au titre de l'année 2017, La Mission Locale Haut Vaucluse, groupement d'intérêt public (G.I.P.), sollicite la CCEPPG pour une aide de 16 470,30 euros correspondant à 1,15€/habitant pour 14 322 habitants sur l'Enclave des Papes.

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

APPROUVE le versement de la cotisation 2017 à la Mission Locale Haut Vaucluse, arrêtée à la somme de 16.470,30 euros correspondant à 1,15€/habitant pour 14.322 habitants sur l'Enclave des Papes.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

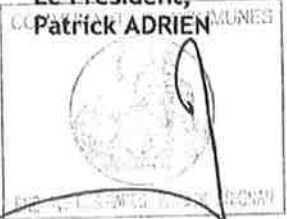
ID : 084-200040681-20170406-2017_46-DE

PRECISE que le versement s'effectuera en deux échéances appelées à intervenir en août et en novembre 2017.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. Ayme - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n° 2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme M.J. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-47 : Plate-forme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (ISPAM) - Appel à cotisation 2017

Monsieur le Président rappelle qu'en séance du 17 mars 2015, le Conseil Communautaire a acté la signature d'une convention triennale 2015-2017 avec la Plate-forme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (ISPAM).

La convention financière 2017 se monte à 12 021.21 euros correspondant à 0,51€ par habitant pour 23 571 habitants Enclave des Papes / Pays de Grignan.

Pour mémoire, la plateforme ISPAM s'engage :

- en matière d'accompagnement des projets,
- en matière de financement des projets,
- en matière de communication.

Parallèlement aux engagements de la plateforme listés précédemment, ISPAM s'engage à assurer le suivi des entreprises hébergées au sein de la Cité du Végétal, à raison de 4 entretiens par an pour la première année et de 2 entretiens par an la deuxième année.

Dans ce sens, il est proposé d'accorder une participation complémentaire de 3 200 euros (maximum) correspondant au suivi de 4 entreprises sur une période biannuelle (800€/entreprise/2 ans).

Le versement de cette participation se ferait en deux temps :

- 50% par appel de fonds avec justificatif de démarrage de la 1^{ère} action de suivi.
- le solde à réception du bilan des suivis réalisés sur la période 2015/2017 pour ces 4 entreprises.

Ce deuxième volet du partenariat CCEPPG / ISPAM permet :

- d'offrir aux jeunes entreprises hébergées dans la Cité du Végétal le service d'accompagnement indissociable d'une pépinière d'entreprises. Il fait partie du forfait mensuel de 70€ payés par chaque locataire.
- de permettre à la CCEPPG d'avoir une visibilité sur la santé financière des entreprises hébergées, sur leurs projets de développement ou sur les problèmes rencontrés par ces dernières dans le lancement de leur activité.

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE le versement de la cotisation annuelle auprès de la plate-forme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale pour un montant fixé à 0.51€ par habitant soit, pour 23.571 habitants, 12 021,21 euros.

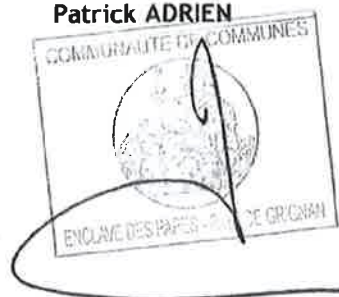
PRECISE que le versement s'effectuera en deux échéances appelées à intervenir en août et en novembre 2017.

AUTORISE dans le cadre des activités de la Cité du Végétal, le versement d'une participation complémentaire de 3.200 euros (maximum) à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale correspondant au suivi de 4 entreprises sur une période biannuelle.

AUTORISE en outre Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. Ayme - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n° 2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-48 : Attribution de subventions dans le cadre du contrat de ville - Mission Locale du Haut Vaucluse - Action « Accroître son employabilité »
Approbation

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2015-131 du 27 novembre 2015, le Conseil Communautaire avait autorisé la signature par la CCEPPG, en tant que partenaire institutionnel, du contrat de ville 2015-2020, conclu entre la Commune de Valréas et l'Etat.

Pour mémoire, le contrat de ville constitue un cadre de référence qui définit les orientations et les relations entre partenaires sur une période de 6 ans, les orientations étant déclinées autour de quatre piliers thématiques : Développement économique et emploi (la Cité du Végétal étant à cet égard citée comme élément moteur de ce développement économique) - Jeunesse, éducation et parentalité - Habitat et cadre de vie - Tranquillité publique et lutte contre la délinquance.

Il convient enfin de rappeler que les partenaires des contrats de ville, en signant, « s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs de la

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_48-DE

politique de la ville » (article 5 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

Dans ce cadre, il appartient à la Communauté de s'impliquer quand les actions proposées relèvent du champ de ses compétences. Ainsi, ont été identifiées, à l'occasion de la programmation 2017 de ce dispositif contractuel, deux actions relevant de la définition de la compétence action économique de la Communauté.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider l'attribution d'une subvention de 4.000 euros pour l'action présentée par la Mission Locale du Haut Vaucluse dénommée « Accroître son employabilité » et qui a pour objectif d'améliorer le savoir-être, la culture d'entreprise, la posture professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi, par le biais d'accompagnements renforcés individuels et de regroupements collectifs.

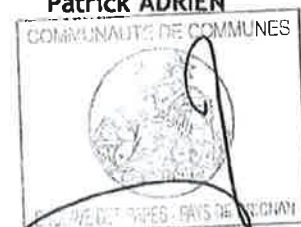
**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE le versement d'une subvention à la Mission Locale du Haut Vaucluse, d'un montant de 4.000 euros, portant sur le financement de l'action « Accroître son employabilité » inscrite dans la programmation 2017 du Contrat de Ville de Valréas.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n° 2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-49 : Attribution de subventions dans le cadre du contrat de ville - Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale - Action « Animation de l'atelier Création d'Entreprises » - Approbation

Monsieur le Président appelle que par délibération n° 2015-131 du 27 novembre 2015, le Conseil Communautaire avait autorisé la signature par la CCEPPG, en tant que partenaire institutionnel, du contrat de ville 2015-2020, conclu entre la Commune de Valréas et l'Etat.

Pour mémoire, le contrat de ville constitue un cadre de référence qui définit les orientations et les relations entre partenaires sur une période de 6 ans, les orientations étant déclinées autour de quatre piliers thématiques : Développement économique et emploi (la Cité du Végétal étant à cet égard citée comme élément moteur de ce développement économique) - Jeunesse, éducation et parentalité - Habitat et cadre de vie - Tranquillité publique et lutte contre la délinquance.

Il convient enfin de rappeler que les partenaires des contrats de ville, en signant, « s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs de la

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_49-DE

politique de la ville » (article 5 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).

Dans ce cadre, il appartient à la Communauté de s'impliquer quand les actions proposées relèvent du champ de ses compétences. Ainsi, ont été identifiées, à l'occasion de la programmation 2017 de ce dispositif contractuel, deux actions relevant de la définition de la compétence action économique de la Communauté.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider l'attribution d'une subvention de 850 euros pour l'action présentée par Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale dénommée « Animation de l'atelier Création d'Entreprises » et qui a pour objectifs :

- AXE 1 - promouvoir la création d'entreprises en informant les acteurs locaux sur les structures et services à disposition sur la communication (création de supports de communication).
- AXE 2 - repérer et former les acteurs sédentaires à même d'orienter vers les bons organismes en fonction du profil de porteur, de son projet et de ses besoins.
- AXE 3 - coordonner des acteurs en vue de mener des actions vouées à promouvoir l'entrepreneuriat sur Valréas auprès du public cible.

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE le versement d'une subvention à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale, d'un montant de 850 euros, portant sur le financement de l'action « Animation de l'atelier création d'entreprises » inscrite dans la programmation 2017 du Contrat de Ville de Valréas.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	34
Excusés :	10
Absents :	2
Procurations : ...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. Ayme - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n° 2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-50 : Aménagement du bâtiment dit « de Tiro Clas » pour l'accueil d'entreprises - Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017
Approbation

Monsieur le Président rappelle que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2017) a pour objet de financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

L'établissement public CCEPPG, répondant aux critères d'éligibilité, entend solliciter pour les aménagements dédiés à l'accueil d'entreprises au sein du bâtiment industriel dit « de Tiro Clas » la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2017, sur la catégorie « a) investissements - 1 - bâtiments intercommunaux : taux de 25 à 35% ».

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_50-DE

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-dessous :

Montants des dépenses HT		Montants des recettes	
Travaux d'aménagements	540 000 euros	FNADT - exercice 2017 6.73%	38 364 euros
		DETR - exercice 2017 - 35%	199 500 euros
Etudes & maîtrise d'œuvre	30 000 euros	Conseil Régional PACA - CRET HV - 35%	199 500 euros
		C.C.E.P.P.G - 23.27%	132 636 euros
Total	570 000 euros	Total	570 000 euros

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

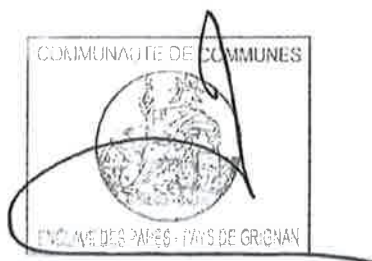
APPROUVE la réalisation du projet « Aménagement du bâtiment dit « de Tiro Clas » pour l'accueil d'entreprises » pour un montant prévisionnel HT de 570.000 euros.

SOLLICITE la participation de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - exercice 2017, la plus élevée possible, soit 199.500 euros (35 % du montant de l'opération).

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYMÉ - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
 M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
 M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
 J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
 A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
 Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
 Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
 Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
 Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
 Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n°2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
 Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
 M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-51 : Elaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour le siège administratif de la Communauté de Communes - Validation

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 27 novembre 2015, le Conseil Communautaire avait autorisé une demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée pour le bâtiment abritant le siège administratif de la Communauté de Communes.

En tant qu'administration recevant moins de 100 personnes, les locaux de la Communauté de Communes sont classés comme ERP c'est-à-dire Etablissement recevant du public, de 5^{ème} catégorie et de type W.

Compte tenu de la configuration du bâtiment et des contraintes techniques et financières liées à l'installation d'un ascenseur, il est prévu l'aménagement d'un accueil commun au rez-de-chaussée pour un budget prévisionnel HT de 13.000 €.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_51-DE

Les travaux de cet Ad'AP consistent donc à la mise en accessibilité du hall d'accueil, conformément au plan joint à la présente délibération, par :

- la création d'une rampe d'accès
- l'équipement et pose d'un visiophone
- l'aménagement du hall : modification de la banque, mise aux normes des sols, des éclairages et de la signalétique.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de se prononcer sur cet Ad'AP.

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

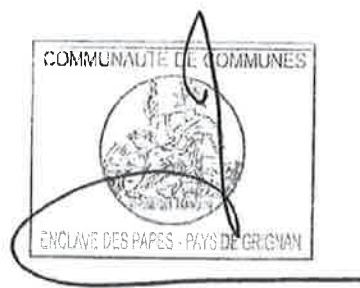
APPROUVE l'agenda d'accessibilité programmée pour les locaux de la Communauté de Communes tel que présenté ci-dessus.

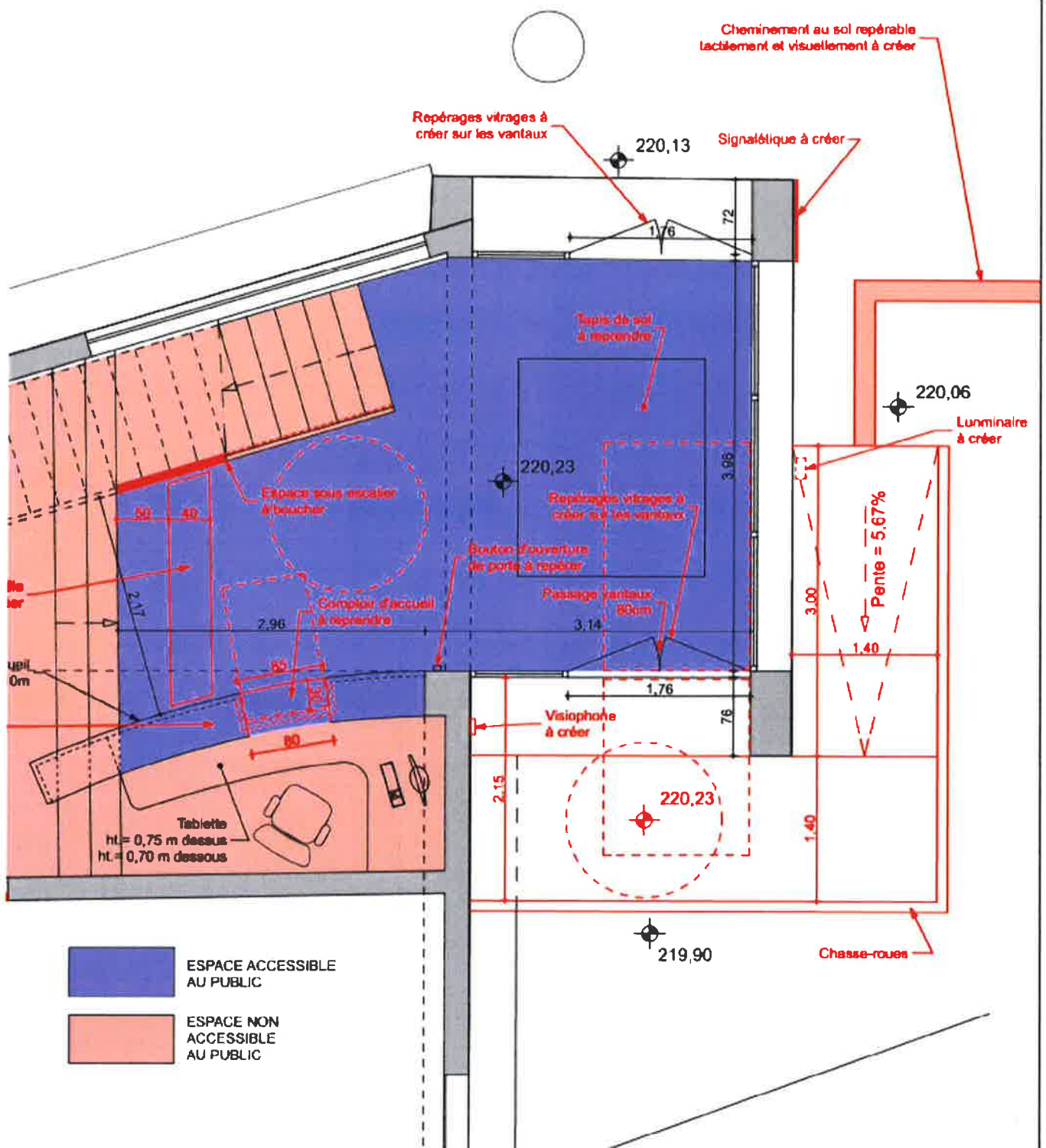
VALIDE le coût de cette opération estimé à 13.000 euros HT.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**





COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n°2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-52 : Aménagement numérique du territoire - labélisation zone du Clavon, commune de Valaurie - raccordement fibre optique - Validation

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'intérêt communautaire tel que défini en matière :

- D'action économique : « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »
- et d'aménagement du territoire, notamment en terme de lutte contre la fracture numérique :

«

- ✓ L'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ;
- ✓ la réalisation de prestations, acquisitions ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux ;
- ✓ La gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux ;
- ✓ La passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ;

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_52-DE

- ✓ *L'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques. »*

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'opportunité de labélisation de la zone du Clavon à Valaurie.

ADTIM est délégataire de service public du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique pour l'aménagement numérique du territoire depuis 2008 et pour une durée de 25 ans. Il assure la conception, la construction et l'exploitation de ce réseau en le commercialisant auprès de l'ensemble des opérateurs de télécommunications et au bénéfice de l'ensemble des entreprises des départements de l'Ardèche et de la Drôme.

ADTIM a évalué le chiffrage global du chantier à 11 640 €TTC. Le délégataire prend à sa charge les opérations de fournitures et tirage de câbles, fournitures et pose de boîtier d'épissures, soudures ... estimées à 5 520 € en sus de la participation financière aux futurs raccordements de chacune des entreprises.

La CCEPPG est sollicitée pour prendre à sa charge les études, travaux de Génie civil (pour s'interconnecter au réseau Orange/réseau SDED) et le dossier de récolement pour un montant de 6 120 €.

Il est proposé à la Communauté de participer financièrement à hauteur de 6 120 € pour la labélisation de la zone du Clavon par le raccordement de l'intégralité des parcelles à la fibre optique. Cette opération permettrait à l'ensemble des acteurs économiques de la zone de bénéficier des avantages de la fibre optique grâce à un point de livraison à l'entrée de leurs parcelles respectives et de frais de raccordement fortement réduits sous réserve de souscription d'un abonnement auprès d'un opérateur de télécommunications.

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

APPROUVE l'engagement de la Communauté de Communes auprès du délégataire ADTIM pour le co-financement du raccordement en fibre optique de la Zone du Clavon à Valaurie,

ENGAGE la participation financière de 6 120 € la Communauté de Communes pour la labélisation de la zone du Clavon à Valaurie.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n° 2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-53 : Compétence facultative Electrification Rurale - Eclairage Public - Décision de restitution de la compétence aux Communes - Approbation

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que la procédure de réduction des compétences d'un EPCI n'est précisée par aucun texte. Néanmoins, par application de la règle du parallélisme des formes, le retrait des compétences intervient suivant les règles prévues par l'article L. 5211-17 du CGCT pour l'extension :

« décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts [restitutions] proposé(s). A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le transfert [la restitution] de compétences est prononcé par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_53-DE

Au vue des difficultés rencontrées avec l'exercice de cette compétence, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la restitution de la compétence électrification rurale - éclairage public, telle que définie par la délibération de conservation en date du 27 novembre 2015 :

- « - Réalisation des travaux de renforcement des réseaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire des communes rurales.
- Réalisation des travaux de mise en discrétion des réseaux de distribution d'énergie électrique existants sur le territoire communautaire.
- Réalisation des travaux de mise en place de l'éclairage public sur le territoire communautaire, étant précisé que cette compétence n'interfère pas avec le pouvoir de police des Maires quant au choix des lieux d'implantation des points lumineux.
- Prise en charge de l'entretien de l'éclairage public intégrant la fourniture d'énergie nécessaire à son fonctionnement.
- Révision des concessions en vigueur passées avec EDF par les Communes membres
- Exercice des droits d'autorité concédante déléguée. »

Le Président entendu,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Et ce, par trente-sept (37) voix pour et quatre (4) abstentions,

DECIDE de restituer la compétence électrification rurale - éclairage public telle que définie ci-dessus aux Communes membres de la CCEPPG à compter du 1^{er} janvier 2018.

PREND ACTE que cette restitution doit également être approuvée à la majorité qualifiée correspondant aux 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population (ou par la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population).

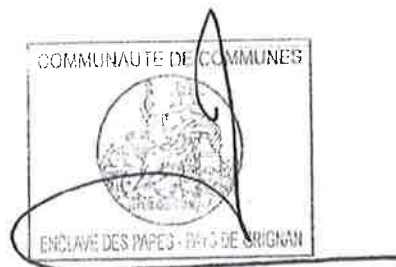
PRECISE que le calcul des charges transférées relatives à cette compétence sera étudié par la Commission d'Evaluation du Charges transférées (CLECT) dans un rapport à remettre avant le 31 décembre 2017.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n°2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-54 : Syndicat RIVAVI - Mise à disposition de personnel - Avenant à la convention - Approbation

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 21 juillet 2016, le Conseil Communautaire a validé la mise à disposition de personnels communautaires auprès du Syndicat RIVAVI.

Plus précisément, Monsieur Jean MAURIN, était mis à disposition pour occuper les fonctions de directeur de cette structure, pour une quotité de temps correspondant à 10 % et Monsieur Philippe JOUVE, technicien SPANC, était mis à disposition du fait, d'une part, de sa connaissance des réseaux du territoire et, d'autre part, du lien existant entre zonages d'assainissement collectif et individuel, pour une quotité de temps estimée à 25 %.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition entre la CCEPPG et RIVAVI portant sur une évolution de la quotité de mise à disposition de Monsieur JOUVE de 25% à 40%, amenant le montant du remboursement versé par le SIEA RIVAVI à 16 908 €.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_54-DE

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret N° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

AUTORISE la signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de Monsieur Philippe JOUVE au SIEA RIVAVI portant la quotité de mise à disposition de ce dernier à 40 % et le montant du remboursement à 16.908 euros, dans les termes annexés à la présente.

PRECISE que la présente délibération n'apporte aucune modification à la convention de mise à disposition de Monsieur Jean MAURIN, et notamment au montant du remboursement arrêté à 5.000 euros.

AUTORISE le Président à procéder à l'appel des contreparties financières détaillées ci-dessus.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



**PROJET D'AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION du 6 septembre 2016
de Monsieur Philippe JOUVE**

Entre :

La Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan représentée par son Président Patrick ADRIEN, dûment habilité par délibération n°..... du, dénommée ci-après CCEPPG ;

Et

Le Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement de Richerenches, Valréas, Visan, dûment habilité par délibération n°..... du, dénommé ci-après SIEA RIVAVI ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relations à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-290036 du 17 octobre 2014, portant création du SIEA RIVAVI ;

Il est convenu de ce qui suit :

Article 1 : Evolution de la quotité du temps de mise à disposition.

A compter du 1^{er} janvier 2017, Monsieur Philippe JOUVE est mis à disposition pour une quotité de temps correspondant à 40% hebdomadaire, auprès du SIEA RIVAVI.

Article 2 : Rémunération.

Versement : la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan versera à Monsieur Philippe JOUVE la rémunération correspondant à son grade d'origine.

Remboursement : le SIEA RIVAVI remboursera à la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan le montant de la rémunération et des charges sociales de Monsieur Philippe JOUVE.

Le montant du remboursement est arrêté à la somme annuelle forfaitaire de 16 908 €.

Article 3 : Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Valréas, le

Le Président de la CCEPPG,

Le Président du SIEA RIVAVI,

Notifié à l'agent, le

Signature :

Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_55-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	34
Excusés :.....	10
Absents :	2
Procurations :...	7
Suppléants :	0

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept et le six avril à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - L. CHEVALIER - R. DOUX - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - A. MILESI
M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC
M. BOISSOUT - L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD
J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER
A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Messieurs L. ANDEOL et D. BARBER

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
Mme MH. SOUPRE (départ à la délibération n° 2017-29), a donnée pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MJ.VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. JL. MARTIN, absent excusé, a donné pouvoir à Mme A. MILESI

Monsieur Franck VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération 2017-55 : Réalisation d'une étude d'accompagnement à prise de compétence eau et assainissement en 2020 - Lancement d'une consultation - Constitution d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Président rappelle qu'il a été évoqué à plusieurs reprises la nécessité de travailler sur la ressource en eau et, plus particulièrement, sur l'anticipation de l'exercice en 2020 de la compétence eau et assainissement (article 64 de la Loi NOTRE : compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020).

En parallèle, l'Agence de l'Eau a lancé en juin 2016 un appel à projets portant sur le financement d'études accompagnant ces transferts de compétence.

Caractéristiques de l'appel à projets :

- Porteurs : Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) porteurs ou non de la compétence eau et assainissement, ciblés dans le SDCI (ce qui est le cas de la CCEPPG)
- Projets : Toutes les études permettant de préparer les transferts de compétences et/ou la structuration des services d'eau et d'assainissement :

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le **13 AVR. 2017**

ID : 084-200040681-20170406-2017_55-DE

- des inventaires du patrimoine : référence de l'existant, état des ouvrages, travaux à planifier...
- des études financières : budget, prix de l'eau, convergence des tarifs...
- des études de structuration des services : statut juridique, mode de gestion...
- L'agence de l'eau attribue des aides selon un taux dégressif :
 - 80 % pour les dossiers reçus entre l'ouverture de l'appel à projets et la date de dépôt intermédiaire (30 juin 2017) ;
 - 70 % pour les dossiers reçus entre le 1er juillet 2017 et la fin de l'appel à projets (29 juin 2018).

Considérant l'intérêt que cette étude représente pour le territoire, Monsieur le Président expose qu'il paraît opportun de se positionner rapidement auprès de l'Agence de l'Eau, étant précisé que le coût prévisionnel de l'étude s'établit à 100.000 euros TTC.

**Le Président entendu,
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude d'accompagnement à la prise des compétences eau et assainissement par la Communauté de Communes en retenant un coût d'objectif TTC maximum de 100.000 €.

SOLLICITE de l'Agence de l'Eau, dans le cadre de l'appel à projets lancé en juin 2016, une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette étude.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**

